

Mentions informatives du traitement « LIEN » pour les élèves

Le traitement « LIEN » est une application informatique utilisée par les infirmiers scolaires pour le suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité. Il est mis en œuvre à compter du 21 mars 2022 dans les collèges et lycées publics de cinq académies (Besançon, La Réunion, Nancy-Metz, Nantes et Toulouse), avant une possible généralisation.

Il permet :

- d'assurer le suivi individuel de la santé des élèves du 2nd degré lors des consultations effectuées par les infirmiers de l'éducation nationale ;
- d'assurer la gestion des passages des élèves à l'infirmerie ;
- d'assurer la traçabilité des actes de soin infirmier pour le public élèves accueilli.

Ce traitement a également une finalité statistique.

Le logiciel « LIEN » constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (située au 110 rue Grenelle - 75007 Paris) pour l'exercice d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.

Les données administratives (données d'identité, coordonnées) des élèves et de leurs représentants légaux sont issues de SIECLE (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Sont destinataires des données, dans le cadre de leurs fonctions et dans les limites du besoin d'en connaître : les infirmiers de l'établissement, les infirmiers conseillers techniques de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) ainsi que ceux du rectorat d'académie et l'administrateur de données des SI académiques.

Les données à caractère personnel des élèves sont conservées dans la base active du logiciel jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève. Puis, elles sont transférées dans une base intermédiaire où elles seront conservées 10 ans à compter de la majorité de l'élève.

Vous pouvez exercer vos droits de rectification et de limitation que vous tenez des articles 16, et 18 du RGPD, par courriel à l'adresse suivante : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Vous pouvez par ailleurs accéder aux données vous concernant et exercer votre droit d'accès que vous tenez de l'article 15 du RGPD. La demande d'accès devra s'exercer auprès du personnel infirmier de l'établissement scolaire de votre enfant et les données traitées dans son dossier infirmier pourront vous être communiquées directement ou, selon votre choix, par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné à cet effet.

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en vous adressant au :
Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
Délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).